



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/689
19 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 65 h) de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement
en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. FONCTIONNEMENT DU CENTRE	3 - 17	3
A. Structures	4	3
B. Objectifs et activités du Centre	5 - 14	3
C. Effectifs et financement	15 - 17	5

I. INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale a adopté le 30 novembre 1987 une résolution (42/39 J), intitulée "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique", qui se lit comme suit :

"L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 40/151 G du 16 décembre 1985 et 41/60 D du 3 décembre 1986,

Prenant note de la Déclaration politique adoptée par la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Harare du 1er au 6 septembre 1986, dans laquelle les chefs d'Etat ou de gouvernement ont notamment réaffirmé la nécessité de renforcer le rôle des organismes régionaux afin qu'ils mobilisent l'appui à la Campagne mondiale pour le désarmement et, dans ce contexte, se sont félicités de la création à Lomé du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique,

Ayant à l'esprit la résolution AHG/Res.164 (XXIII), adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa vingt-troisième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 27 au 29 juillet 1987, par laquelle elle a notamment entériné la Déclaration de Lomé sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique et le Programme d'action pour la paix, la sécurité et la coopération en Afrique,

Prenant en considération le rapport du Secrétaire général,

1. Se félicite que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, inauguré le 24 octobre 1986, soit devenu opérationnel;

2. Sait gré au Secrétaire général des efforts qu'il a faits pour assurer le fonctionnement du Centre et le prie de continuer d'apporter à ce dernier tout le soutien nécessaire;

3. Exprime sa gratitude aux Etats Membres ainsi qu'aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales qui ont déjà versé des contributions pour le fonctionnement du Centre;

4. Lance de nouveau un appel aux Etats Membres ainsi qu'aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales pour qu'ils versent des contributions volontaires en vue de renforcer les activités opérationnelles du Centre;

5. Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-troisième session, un rapport sur l'application de la présente résolution."

2. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 5 de cette résolution.

/...

II. FONCTIONNEMENT DU CENTRE

3. Comme le Secrétaire général en a informé l'Assemblée générale à ses quarante et unième et quarante-deuxième sessions (A/41/660 et A/42/609), le Centre, qui a été créé en 1986 en vertu de la résolution 40/151 G de l'Assemblée, est maintenant opérationnel et a commencé à réaliser d'importantes activités.

A. Structures

4. Conformément à la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, le Centre a été constitué au sein du Secrétariat de l'ONU et doit être financé à partir des ressources existantes et des contributions volontaires des Etats Membres. Dans un premier temps, le Centre est placé sous l'égide du Département des affaires de désarmement, où sont coordonnés les apports par lesquels les organismes des Nations Unies contribuent à ses activités.

B. Objectifs et activités

5. La résolution 40/151 G de l'Assemblée générale qui portait création du Centre, assigne à celui-ci la tâche de fournir aux Etats Membres de la région africaine qui le demandent, une aide fonctionnelle dans les efforts qu'ils font pour instituer en Afrique des mesures concrètes de paix, de limitation des armements et de désarmement, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, et de coordonner les activités régionales entreprises dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement. Le champ d'activité et les réalisations actuels du Centre découlent de ce mandat général : organisation de programmes de formation sur la manière de régler pacifiquement les différends par des moyens pacifiques, de prévenir et gérer les crises et de renforcer la confiance entre les Etats de la région, séminaires et conférences, études, services consultatifs fournis aux Etats Membres sur leur demande, information et documentation, en particulier dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement.

6. En 1988, le Centre a organisé ou parrainé les réunions suivantes :

a) 15-19 février 1988 : Conférence sur la sécurité, le développement et le renforcement de la confiance, organisée sur l'initiative du Gouvernement camerounais, dans le cadre de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) et tenue au siège du Centre à Lomé. Les participants ont commencé à examiner un programme de mesures proposé pour renforcer la sécurité et la confiance et favoriser le développement dans le groupe des 10 pays intéressés. D'autres réunions sont prévues dans ce contexte;

b) 4-6 mai 1988 : une réunion préparatoire au programme de formation sur la manière de régler les conflits, de prévenir et gérer les crises et de renforcer la confiance entre les Etats africains a été organisée au siège du Centre à Lomé à l'intention d'un groupe d'éminents experts africains et autres. Il a été décidé à cette réunion que le programme serait lancé en 1988 et que sa première session s'inscrirait dans le cadre du Protocole de non-agression établi entre les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

/...

Le principal objectif des programmes de formation est de faire acquérir aux responsables qui les suivent les compétences et l'expérience nécessaires pour participer de manière constructive à des négociations et autres efforts en vue de la conclusion d'accords qui non seulement mettent immédiatement fin à des conflits, mais aussi permettent, à plus long terme, de renforcer la confiance mutuelle et de consolider les relations pacifiques entre les Etats de la région.

c) 22 août-2 septembre 1988 : le programme de formation sur les méthodes de règlement des conflits, de prévention et gestion des crises et de renforcement de la confiance entre Etats membres de la CEDEAO s'est déroulé à Lomé, sous les auspices du Centre. Ce programme, organisé en coopération avec le Secrétariat exécutif de la CEDEAO, s'inscrivait dans le cadre des protocoles de non-agression et d'assistance mutuelle pour la défense établis entre les pays de cette organisation et a été suivi par de hauts responsables militaires et civils des Etats membres intéressés.

7. Le programme de formation a été inauguré par le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. M. Adelino Queta, Secrétaire exécutif adjoint de la CEDEAO, et M. Hassan B. Jallow, Ministre de la justice de la République de Gambie, qui représentait l'actuel Président de la CEDEAO, ont également prononcé une allocution lors de la cérémonie d'ouverture. M. Kpotivi Tevi-Djidjogbe Laclé, Ministre de la justice et Garde des Sceaux de la République du Togo, qui représentait le Chef de l'Etat togolais, le général Gnassingbé Eyadema, a prononcé au nom du gouvernement hôte l'allocution de bienvenue.

8. Le programme de formation consistait en exposés d'experts sur les divers sujets considérés, suivis de discussions approfondies avec les participants. Des simulations ont été organisées dans un certain nombre de domaines : médiation, gestion des crises, application du droit humanitaire international en cas de luttes intestines ou de conflit international, gestion et règlement pacifique des différends frontaliers. Des films et des diapositives ont été projetés pour démontrer ou éclairer certains points. A la fin de la session, les participants ont recommandé d'en organiser d'autres et d'élargir le programme à tous les pays africains intéressés.

9. Par ailleurs, le Centre a organisé du 5 au 7 avril 1988 avec le Centre pour les droits de l'homme, la Commission nationale togolaise des droits de l'homme et le Gouvernement togolais un atelier régional consacré à des questions comme la corrélation entre le respect des droits de l'homme, la paix et le développement. Cette réunion, tenue à Lomé, s'inscrivait dans le cadre des activités marquant le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

10. Dans le cadre de ses travaux de recherche et d'analyse, le Centre vient de lancer un projet qui sera réalisé en 1988-1989 et permettra de définir les domaines sur lesquels doit porter en priorité l'étude des problèmes de la coopération internationale axée sur le renforcement de la paix et le progrès en Afrique. Ce projet permettra non seulement de définir des thèmes d'étude essentiels, mais aussi les critères de priorité à appliquer aux études dans ce domaine, qui pourraient être réalisées sous les auspices du Centre.

/...

11. Dans ses activités de formation et de documentation, le Centre continue de faire une large place à la diffusion d'informations sur tout ce qui touche la paix, la sécurité et le développement en Afrique. Il fait actuellement le nécessaire pour se doter d'une bibliothèque de documentation et de référence et publier un bulletin qui sera largement distribué dans la région. En 1987-1988, le Centre a publié les documents ci-après :

a) Rapport de conférence No 1 sur les activités marquant la Semaine du désarmement, 24-31 octobre 1987, Lomé;

b) Rapport de conférence No 2 consacré à la Conférence sur la promotion de la confiance, de la sécurité et du développement dans le cadre de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, tenue du 15 au 19 février 1988 à Lomé;

c) Rapport No 1 sur la contribution de l'Afrique à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue du 24 août au 11 septembre 1987 à New York.

12. Parmi les activités menées dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement, on peut citer une réunion rassemblant des universitaires, des chercheurs et des représentants d'organisations non gouvernementales venus du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana, du Nigéria et du Togo qui a été organisée à Lomé en octobre 1987, à l'occasion de la Semaine du désarmement. Les participants ont traité de la paix, de la sécurité et du désarmement dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, en particulier dans les cinq pays représentés.

13. Le Centre a envoyé des représentants auprès de divers organismes et à des séminaires et conférences parrainés par d'autres organisations. C'est ainsi qu'il a participé du 30 mai au 2 juin 1988 à Cotonou (Bénin) à un Séminaire international sur les corrélations entre le respect des droits de l'homme et le progrès économique et social, qui était organisé conjointement par le Ministère de la justice et le Ministère de l'enseignement secondaire et supérieur du Bénin, l'Institut béninois de formation sociale, économique et civile, la Fondation ouest-allemande Friedrich Naumann et le Secrétariat exécutif de la CEDEAO.

14. Le Centre a exposé les problèmes de la paix et du désarmement et remis des matériaux d'information à ses divers visiteurs. En 1987-1988, il a en outre reçu des délégations de personnalités politiques, diplomatiques, universitaires ou autres venues de la région ou d'ailleurs. On peut citer entre autres les délégations de l'Agence canadienne de développement international, de l'Organisation panafricaine des femmes, qui est basée à Luanda, du Comité soviétique pour la défense de la paix et du Comité national togolais pour la paix.

C. Effectifs et financement

15. Dans sa résolution 41/151 G, l'Assemblée générale a décidé que le Centre serait financé avec les ressources existantes et les contributions volontaires que les Etats Membres pourraient lui verser. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa quarante et unième session (A/41/660, par. 11), le Secrétaire général déclarait :

/...

"Le Secrétaire général tient à souligner qu'aux termes de la résolution 40/151 G portant création du Centre et étant donné la crise financière à laquelle l'Organisation doit faire face, ni son budget ordinaire, ni les ressources extra-budgétaires existantes ne permettent de dégager des fonds supplémentaires pour le Centre. Il est donc nécessaire, pour assurer la viabilité du Centre, d'asseoir son financement sur une base stable. En conséquence, il faudra des contributions volontaires des Etats Membres et des organisations et personnes intéressées pour répondre à ses besoins en personnel et couvrir ses coûts d'exploitation et ses dépenses d'administration de base. Un effort particulier est fait actuellement pour réunir des contributions volontaires et le Secrétaire général a constitué au sein du Secrétariat, un fonds d'affectation spéciale à cette fin, pour recevoir celles qui seraient fournies."

16. Le Secrétaire général tient à souligner, cette fois encore, comme il l'avait déjà fait dans le rapport qu'il a adressé à l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session (A/42/609), que le Centre continuera d'avoir besoin de contributions volontaires pour pouvoir se maintenir et fonctionner efficacement, d'autant plus que son programme de travail s'élargit et que la crise financière de l'ONU persiste. Le Secrétaire général appelle donc fortement l'attention sur les demandes instantes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/60 D et 42/39 J pour que les Etats Membres et les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales versent des contributions au Centre. On se souviendra également que la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernements de l'Organisation de l'unité africaine a de son côté, dans sa résolution AHG/Res.164 (XXIII), invité une fois encore la communauté internationale à fournir au Centre une aide substantielle qui lui permette de fonctionner efficacement.

17. A ce jour, les Etats Membres et diverses fondations se sont engagés à verser au Centre, intégralement en monnaies convertibles, un montant équivalent à 840 000 dollars des Etats-Unis. Sur les quelque 630 000 dollars qui ont déjà été reçus, à peu près 500 000 ont été consacrés aux activités décrites dans le présent rapport et aux dépenses de personnel et de fonctionnement du Centre. Les donateurs sont les pays et organisations non gouvernementales suivants : République fédérale d'Allemagne, Belgique, Cameroun, Egypte, Etats-Unis, Italie, Norvège, Sénégal, Tunisie, Togo, Agence canadienne de développement international, Fondation Ford, (Etats-Unis), Fondation Rockefeller (Etats-Unis), United States Institute of Peace.
